



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2537

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2537**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2119 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2345 - Lyon 9° secteur des Eglantines - Bassin de dessablement et réseau d'assainissement pour un montant de 4 085 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier suivant :

- 65 000 € en 2011,
- 3 510 000 € en 2012,
- 510 000 € en 2013.

Les aménagements des berges de Saône (pont Schuman, réaménagement du quai de la Gare d'eau et à plus long terme du quai du Commerce) impactent des voiries circulantes sous lesquelles se trouvent des réseaux structurants d'assainissement. Ils offrent des d'opportunités de coordonner des opérations de restructuration ou d'amélioration du fonctionnement des collecteurs existants.

Sur ce même secteur se situait une ancienne gare d'eau. L'existence de cette darse en eau avait impliqué à l'époque la déviation des collecteurs d'assainissement vers l'ouest pour contourner cette enclave. Dès lors, les réseaux, dont une partie du collecteur principal passe aujourd'hui sous des bâtiments et des zones privées, sont restés en l'état impliquant des dysfonctionnements sous plusieurs aspects :

- le tracé existant présente des angles importants perturbant le fonctionnement hydraulique des ouvrages présents et entraînant des mises en charge et de fortes accumulations de sédiments,
- certains points d'accès au réseau ne répondent pas à toutes les règles de sécurité rendant difficiles les conditions d'intervention du personnel d'exploitation,
- l'absence de dessablement en amont de la station de refoulement des Monts d'Or est à l'origine des dysfonctionnements répétés de cet ouvrage. Les mises à l'arrêt en découlant engendrent un stockage important dans le collecteur pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des déversoirs d'orage et donc sur la qualité de la Saône.

Compte tenu de ces éléments techniques et des perspectives d'aménagement engagées (projets quai de la gare d'eau, pont Schuman et quai de l'Industrie), une opportunité se présente d'agir globalement sur le réseau (à la fois sur les collecteurs et sur la réalisation d'ouvrages de dessablement) pour l'optimiser.

La restructuration retenue pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement est la suivante :

- réalisation de collecteurs de type T 180 sous le quai du Commerce, entre le quai de la gare d'eau et la rue du Bourget (370 mètres à une profondeur comprise entre 7 et 10 mètres) et sous la rue Rhin et Danube (185 mètres à une profondeur de 7 mètres), permettant de retrouver la linéarité du réseau d'assainissement,

- réalisation d'un unique bassin de décantation sous le quai du Commerce permettant aux eaux de décanter avant d'arriver à la station de refoulement des Monts d'Or,

- remblaiement des collecteurs abandonnés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux à réaliser à Lyon 9° - Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 septembre 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises DELUERMOZ/STRACCHI/SOGEA/MAIA Fondation solution variante n° 1 pour un montant de 4 107 844 € HT, soit 4 912 981,40 € TTC.

Ce choix nécessite l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 280 000 € HT en dépenses à charge du budget annexe de l'assainissement.

Le présent rapport concerne aussi l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché de travaux, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Un dossier sera soumis à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse en vue de l'obtention d'une éventuelle subvention.

La technique de mise en œuvre des ouvrages (collecteurs et dessableur) nécessitera ponctuellement un rabattement de la nappe et un rejet des eaux pompées à la Saône. Ces opérations, en fonction des volumes mis en jeu, pourraient nécessiter le dépôt, en Préfecture, d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre du code de l'environnement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2345 - Lyon 9° secteur des Eglantines Bassin et réseaux d'assainissement individualisée le 4 avril 2011.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 280 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 280 000 € HT en 2013.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 365 000 € HT en dépenses.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer le marché de travaux d'assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube (construction de collecteurs de type T 180 et d'un dessableur) à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises DELUERMOZ STRACCHI/SOGEA/MAIA Fondation solution variante n° 1 pour un montant de 4 107 844 € HT, soit 4 912 981,40 € TTC,

b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier,

c) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention au taux le plus élevé possible,

d) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2345 les 4 avril et 17 octobre 2011 pour un montant de 4 365 000 € HT.

**4° - Le montant** à payer, soit 4 107 844 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011, 2012 et 2013 - compte 231 510 - opération n° 2345.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**